

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2024)  
**Heft:** 5

**Artikel:** F-35, accord entre le DDPS et les communes de la Broye  
**Autor:** Kümmerling, Pascal  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1075554>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Aviation

### F-35, accord entre le DDPS et les communes de la Broye

**Pascal Kümmeling**

Journaliste spécialisé dans l'aéronautique, Avia News

Un accord a été trouvé entre le DDPS et les communes proches de l'aérodrome de Payerne en ce qui concerne le développement économique et les nuisances sonores en lien avec l'arrivée prochaine des F-35.

#### Série de discussions

Le DDPS et les communes situées aux alentours de la Base aérienne de Payerne mènent depuis un certain temps des discussions sur le développement économique de l'aérodrome et sur les nuisances sonores qui seront causées par le nouvel avion de combat Lockheed Martin F-35A *Lightning II*. Un accord a pu être trouvé sur les valeurs de référence pour la suite de la procédure lors d'un entretien, qui a réuni la présidente de la Confédération Viola Amherd, les communes concernées, la Communauté régionale de la Broye (COREB) et l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome (ASIC).

#### Exposition sonore

En février 2022, le DDPS a informé les communes situées aux alentours de la Base aérienne de Payerne des résultats des mesures de bruit effectuées pendant l'évaluation du nouvel avion de combat et leur a présenté les calculs en décembre 2023. Il a ensuite lancé un processus de coordination pour préparer l'adaptation du plan sectoriel militaire. Les parties prenantes discutent notamment dans ce cadre des calculs de bruit et du règlement de la base aérienne. Pour les calculs, les parties prenantes se sont mises d'accord sur une base de 4 200 décollages et atterrissages. Cela représente environ la moitié des mouvements aériens actuels et correspond aux prévisions pour le service de vol effectif figurant dans le rapport succinct sur les mesures de bruit de février 2022. Les fluctuations annuelles des mouvements aériens effectifs ne sont pas prises en compte. En réduisant le nombre de mouvements aériens, les Forces aériennes concentreront dans le temps le service de vol des avions de combat.

Aucun entraînement ordinaire avec des F-35A n'aura lieu le lundi matin et le vendredi après-midi. La police du ciel 24H24 / 7J7 continuera d'être pleinement opérationnelle.

#### Nouvelles places de travail

Pour la région, il est important que la poursuite du développement de Payerne en tant que base aérienne principale des Forces aériennes génère des avantages économiques pour la région. C'est pourquoi plusieurs discussions ont eu lieu en vue de l'implantation d'emplois et du développement économique de l'aérodrome.

Le DDPS met en place deux groupes de travail : l'un en vue de créer un centre de formation aux métiers de la maintenance aéronautique et l'autre pour identifier les possibilités de développement et d'implantation de places de travail dans la région. En retirant leurs oppositions préventives, les communes permettent la réalisation du centre d'entraînement F-35A pour les pilotes et le personnel au sol, qui devrait offrir une quarantaine d'emplois supplémentaires à Payerne.

#### Aménagement de la base

Les concepts et la planification pour l'adaptation de l'infrastructure au F-35A ont été préparés et vérifiés en détail au cours des douze derniers mois en collaboration avec le bureau de projet F-35 du gouvernement américain, le F-35 Lightning II Joint Program Office, et les constructeurs Lockheed Martin et Pratt & Whitney.

Une grande partie de l'infrastructure immobilière des bases aériennes de Payerne, Meiringen et Emmen peut être réutilisée pour l'engagement du F-35A, car ses dimensions sont similaires à celles du F/A-18. Des adaptations sont nécessaires au niveau de l'infrastructure d'instruction, des installations techniques et des dispositifs de sécurité. Pour les mesures de construction, le Parlement a approuvé un crédit d'engagement de 120 millions de francs dans le cadre du Message sur l'Armée 2022.

Les travaux de planification pour la mise en place de l'infrastructure ont maintenant été achevés avec succès. La phase de construction sur la base aérienne de Payerne débutera en octobre. Pour Meiringen et Emmen, le dépôt des demandes de permis de construire est prévu pour



fin 2024. Les travaux commenceront à partir de l'année 2025. Les bâtiments devraient être opérationnels à partir de la mi-2028.

### **Procédures de vol pour réduire les nuisances sonores**

Le F-35 est doté du moteur le plus puissant actuellement disponible au monde qui produit un niveau de décibels plus important que les autres modèles de réacteur. Cette problématique est connue et il est parfaitement possible d'en réduire les nuisances.

Aux Etats-Unis, une série de procédures ont été mises en place après de nombreux tests au sein de la base aérienne située dans la ville de Burlington dans le Vermont (cadre similaire à notre ville de Sion).

En 2019, l'escadron 158 de la National Guard a transité du F-16 au F-35. Ce changement a été accompagné d'une réflexion sur l'utilisation du F-35 afin de protéger la population de la ville.

Du fait de la puissance du moteur P&W F135 (ainsi que de sa version améliorée F135 ECU), le F-35 peut décoller plus fréquemment sans la postcombustion. Ceci a été vérifié lors des essais à Payerne en 2019. On mesure en moyenne une fourchette de 105 à 110 décibels contre 126 à 130 décibels avec la postcombustion. Les décollages sans postcombustion sont appliqués de manière régulière. En juin 2021, la 158<sup>e</sup> escadre de chasse n'a utilisé la postcombustion qu'une seule fois depuis son arrivée en septembre 2019, soit moins de 1 % de tous les vols.

Bien que les pilotes de la 158<sup>e</sup> escadre de chasse soient autorisés à décoller en postcombustion, il a été décidé de ne pas le faire régulièrement, car cela aurait un impact sur la communauté locale.

Deuxièmement, les pilotes utilisent un profil d'atténuation du bruit qui comprend des angles de montée réduits et des réglages de puissance plus faibles au décollage. Cela réduit la puissance du moteur d'environ un tiers après que l'avion a atteint sa vitesse de montée après le décollage.

Troisièmement, les pilotes utilisent une altitude de 500 pieds plus élevée lorsqu'ils se préparent à atterrir par rapport au F-16. En général, les profils utilisés en approche pour l'atterrissement sont plus hauts et plus silencieux que les profils du F-16. Quatrièmement, des profils d'approche de la base ont été adaptés, afin de réduire les nuisances sur les zones habitées.

Il faut noter que ces procédures sont utilisées au sein de l'USAF ainsi que chez les nombreux utilisateurs du F-35. Il faut également tenir compte de la topographie des secteurs et de la météo : la température de l'air, la densité de l'air ou la direction du vent influent sur la propagation des décibels. De fait, des différences limitées apparaissent entre les différents aérodromes. En revanche, lors d'essais, de formation spécifique et de décollage en urgence (police du ciel), l'utilisation de postcombustion reste primordiale.

P. K.

**skyguide**

beyond horizons

**Devenez contrôleur·euse de la circulation aérienne dipl. ES  
Inscrivez-vous maintenant à notre formation**

Vous pouvez postuler en tout temps.

Plus d'informations: [skyguide.ch/futur](http://skyguide.ch/futur)  
#GuardianOfTheSky

[fb](#) [ig](#) [in](#) [xg](#) [tw](#)

Inscrivez-vous pour nos séances d'information: [skyguide.ch/events](http://skyguide.ch/events)